

Image not found or type unknown



Tarifs écritures bancaires et précisions.

Par **Julien**, le **09/02/2013** à **11:18**

Bonjour, rn Suite à un héritage, des divergences entre les enfants, rndont je fais partie, me poussent à demander les écritures bancaires. rn J'aurais simplement voulu connaître le tarif de ces dernières ?rn Mais est-ce que sur ces écritures peuvent figurer les dons manuels ? Personnellement, je ne pense qu'ils soient visibles, suivant, bien sûr, si des chèques nominatifs ont été émis.rn En attendant de vous lire, je vous souhaite bon week-end.